

RCS : RODEZ
Code greffe : 1203

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RODEZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00046
Numéro SIREN : 410 656 987
Nom ou dénomination : @.COM EXPERTISE ROUERGUE - SOCIETE D EXPERTISE
COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2020 sous le numéro de dépôt 4038

C.A.C.L. S.A.S

*Expert-comptable
Commissaire aux comptes*

@COM.ROUERGUE

Société à responsabilité limitée au capital de 600.070 euros

Siège social : Impasse de Canaguet

Lotissement les Cygnes

12850 ONET LE CHATEAU

RCS RODEZ 410.656.987

**Rapports du commissaire à la transformation
Sur la transformation de la société à responsabilité limitée**

@COM.ROUERGUE

En société par actions simplifiée

SAS au capital de 4.000€ RCS CAHORS 832 362 958

Inscrite à l'ordre des experts comptables de Toulouse

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattaché à la CRCC d'ROUERGUE

Chemin du château GAILLAC 46160 CAJARC – Tél 06.07.01.99.86 Evelyne.mallet@wanadoo.fr

SIRET 832 362 958 00015 – N° intracommunautaire FR38832362958

C.A.C.L. S.A.S

*Expert-comptable
Commissaire aux comptes*

@COM.ROUERGUE

Rapports du Commissaire à la transformation sur la transformation de la société en SAS

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 28 mai 2020, nous avons établi le présent rapport afin

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30/06/2019, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1.340.051€, un bénéfice net de 130.918€, des capitaux propres de 1.192.773€.

Ces comptes ont été établis par votre expert-comptable dans le cadre d'une mission de présentation des comptes annuels. Nous avons appuyé notre approche dans le respect des conditions d'utilisation de ses travaux professionnels.

C.A.C.L. S.A.S

*Expert-comptable
Commissaire aux comptes*

L'actif est principalement constitué :

- d'actif immobilisé pour 627.850 euros, dont 562.480 euros d'immobilisations incorporelles
- de créances clients pour un montant de 321.221 euros,
- de créances et autres pour un montant de 81.078 euros,
- de valeurs mobilières de placement pour 111.918 euros
- de trésorerie disponible d'un montant de 756.908 euros,
- et de charges constatées d'avance pour un montant de 2.366 euros.

Quant aux postes de passif, ils concernent :

- des capitaux propres d'un montant de 1.192.772 euros décomposés en :

• Capital social :	600.070 €
• Réserve légale :	60.007 €
• Réserve réglementées	5.510 €
• Autres réserves :	396.267 €
• Résultat :	130.918 €

- des dettes fournisseurs à hauteur de 109.256 euros
- des dettes fiscales et sociales pour un montant de 198.532 euros
- des autres dettes pour 19.898 euros
- et des produits constatés d'avance pour 380.883 euros.

Par ailleurs, l'assemblée générale d'approbation des comptes clos le 30 juin 2019 en date du 13 novembre 2019 a approuvé les comptes et une mise en distribution de dividendes d'un montant de 100.000 euros.

Il n'a pas été établi de situation intermédiaire postérieure au 30 juin 2019, mais les éléments enregistrés en comptabilité jusqu'au 30 avril 2020 ne laissent apparaître aucune dégradation de l'activité.

Vous nous avez confirmé que vous n'aviez pas connaissance d'événements intervenus postérieurement à la date du 30 juin 2019 et, à la date de ce rapport, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au covid-19, d'événements de nature à affecter de manière significative le montant des capitaux propres de la société.

Dans ce contexte, la situation de la société n'appelle pas d'observations particulières, notamment au regard de la continuité de l'exploitation.

C.A.C.L. S.A.S

Expert-comptable
Commissaire aux comptes

@COM.ROUERGUE

Rapport du Commissaire à la transformation sur la transformation de la société en SAS

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Cajarc, le 17/06/2020



Evelyne MALLET
Commissaire à la transformation